

AFFAIRE No 7 - APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES BOIS DE L'AILE SUD DE L'ECOLE JOINVILLE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, la municipalité envisage pour cette année le remplacement des menuiseries bois de l'aile sud de l'Ecole Joinville.

Les travaux sont estimés à 475 000,00 Francs et les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 1985 - chapitre 903 / article 232-002.

Je vous demande :

- d'approuver le cahier des charges ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas d'offres infructueuses, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

---

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions E.C.T.L., des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---